Livres Canada Books

SPÉCIMENS D'ATTESTATIONS DES AUDITEURS

États financiers audités

Le demandeur doit joindre à sa demande les états financiers audités de l'entreprise et une attestation rédigée par un expert-comptable indépendant confirmant les ventes à l'exportation nettes admissibles (Formulaire de demande – Partie B, Ligne 3) de son dernier exercice financier terminé. Le comptable doit imprimer l'attestation sur son papier à en-tête officiel et la signer. Les états financiers audités et l'attestation de l'expert-comptable indépendant confirmant la somme des ventes à l'exportation nettes admissibles doivent porter sur le même exercice financier.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Livres Canada Books,

Rapport sur le montant des ventes à l'exportation nettes admissibles

Nous avons effectué l'audit du montant des ventes à l'exportation nettes admissibles [du Demandeur] pour l'exercice terminé le [Date]. Les ventes à l'exportation nettes admissibles ont été calculées par la direction conformément aux lignes directrices actuelles publiées par Livres Canada books.

Responsabilité de la direction

La direction [du Demandeur] est responsable de la préparation de ces informations financières, conformément aux lignes directrices actuelles publiées par Livres Canada Books, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'information financière exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les ventes à l'exportation nettes admissibles, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les ventes à l'exportation nettes admissibles ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les ventes à l'exportation nettes admissibles comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des données financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les ventes à l'exportation nettes admissibles [du Demandeur] pour l'exercice terminé le [Date], au montant de [Montant] $ ont été calculées dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux lignes directrices actuelles publiées par Livres Canada Books.

Restriction de diffusion
Notre rapport est destiné uniquement [au Demandeur] et Livres Canada Books et ne devrait pas être diffusé auprès de parties autres que [le Demandeur] et Livres Canada Books.

[Auditeur indépendant]
Experts-comptables autorisés

[Lieu]
[Date]

Rapport de mission d'examen

Lorsqu'aucun audit n'a été effectué, le demandeur doit joindre à sa demande un rapport de mission d'examen et une attestation rédigée par un expert-comptable indépendant confirmant les ventes à l'exportation nettes admissibles (Formulaire de demande – Partie B, Ligne 3) de son dernier exercice financier terminé. Le comptable doit imprimer l'attestation sur son papier à en-tête officiel et la signer. Le rapport de mission d'examen et l'attestation de l'expert-comptable indépendant confirmant la somme des ventes à l'exportation nettes admissibles doivent porter sur le même exercice financier.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À Livres Canada Books,

À la demande [du Demandeur], nous avons procédé à un examen du montant des ventes à l'exportation nettes admissibles [du Demandeur] du [adresse du Demandeur] pour l'exercice terminé le [Date], calculées conformément aux lignes directrices actuelles publiées par Livres Canada Books. Notre examen a été effectué conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par[le Demandeur].

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur sur ces informations financières.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le montant des ventes à l'exportation nettes admissibles [du Demandeur] de [Montant] $ n'est pas conforme, à tous égards importants, aux lignes directrices actuelles publiées par Livres Canada Books.

[Auditeur indépendant]
Experts-comptables autorisés

[Lieu]
[Date]